

Rapport officiel au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)

L'Association du Barreau arménien a soumis un rapport officiel au Comité des Nations Unies



pour l'élimination de la discrimination raciale («CERD») dans le contexte du prochain

examen de l'Azerbaïdjan en tant qu'État partie à la Convention internationale sur l'élimination de la discrimination raciale.

Le rapport de près de 40 pages (<https://armenianbar.org/category/artsakh/>) expose la litane des violations par l'Azerbaïdjan de ses obligations au titre de la Convention et se concentre sur les politiques de discrimination raciale de l'Azerbaïdjan à l'égard des Arméniens. Dirigée par les membres du barreau arménien Anoush Baghdassarian et Yelena Ambartsumian, une équipe mondiale complète d'étudiants en droit et de professionnels du droit a étudié et préparé le

rapport: Mariam Ghazaryan en Arménie, Gariné Morcecian et Maral Morcecian en Argentine, et Astghik Hairapetian, Ovsanna Takvoryan, Mariam Nazaretyan, Mary Manukyan, Haig Ter-Ghevondian et Kristine Kousherian en Californie.

Lucy Varpetian, présidente du barreau arménien,



a expliqué: «Nous sommes heureux, en fait contraints, de fournir ce rapport au CERD des Nations Unies et avons accepté l'obligation que les organisations civiques en général, et les groupes professionnels du droit en particulier, ont, et la lutte contre les discours de haine et les politiques de haine, qui sont souvent les précurseurs et les moteurs du nettoyage ethnique et du génocide. »

Comme indiqué dans le rapport, bien que plusieurs organisations internationales de défense des droits de l'homme se soient déclarées préoccupées par la politique de discrimination raciale de l'Azerbaïdjan à l'égard des Arméniens de souche, l'Azerbaïdjan n'a pas réussi à mettre fin à ces pratiques méprisables et les a

encore exacerbées lors de ses récentes incursions militaires contre les républiques d'Artsakh à population arménienne et Arménie.

Le rapport documente le discours de haine de l'Azerbaïdjan et les crimes de haine à motivation raciste, ce qui conduit à la conclusion incontestable que l'Azerbaïdjan n'a pas éliminé les problèmes mis en évidence dans les observations finales de la CERD de 2016 et n'a pas mis en œuvre la CERD.recommandations de ce dernier examen. Au lieu de cela, l'Azerbaïdjan n'a fait que renforcer sa politique de haine raciale et de discrimination contre les Arméniens.

Des politiques azerbaïdjanaises aussi odieuses ont abouti aux expressions les plus profondes et les plus graves de l'arménophobie et du sentiment anti-arménien pendant et après la campagne militaire de l'Azerbaïdjan en Artsakh. Ces politiques approuvées par l'État se sont traduites par des dommages physiques, notamment la torture et la mort d'arméniens de souche, la destruction et le vandalisme des biens et du patrimoine culturel arméniens, et la violation des droits environnementaux des Arméniens.

Le rapport du barreau arménien souligne (i) les obligations que l'Azerbaïdjan n'a pas respectées depuis son dernier examen, (ii) le discours incendiaire dirigé contre les Arméniens par le gouvernement azerbaïdjanais et des personnalités publiques, (iii) le discours discriminatoire dirigé contre les Arméniens dans le discours public azerbaïdjanais et les médias sociaux, (iv) les crimes de haine physique contre les Arméniens dans le monde, et (iv) la haine raciale de l'Azerbaïdjan et la violation de la CERD et d'autres traités humanitaires internationaux pendant la récente soi-disant «solution militaire» de l'Azerbaïdjan au Haut-Karabakh / Conflit d'Artsakh.

Le rapport se termine par une demande que le CERD exhorte l'Azerbaïdjan à mettre fin à l'impunité pour ses politiques anti-arméniennes, à enquêter sur chaque cas de discours de haine et de crimes de haine contre les Arméniens de souche sous le contrôle de l'Azerbaïdjan et de ses forces, et à mettre en œuvre immédiatement des mesures pour réduire ces politiques anti-arméniennes.

sources : Massis, barreau arménien de Californie

✓

